



Françoise FÉRAT

Sénateur de la Marne

Vice-Président du Conseil départemental

LA LETTRE

ÉDITO

Avril-Mai

© D.R.



Aujourd'hui toutes mes pensées vont vers les familles touchées par l'attentat de Manchester.

Le nom du nouveau Président de la République française est connu après des mois de débats et de rebondissements politiques. Le peuple français a choisi de désigner Emmanuel Macron pour diriger l'action de la Nation pour les cinq prochaines années. Les Français ont manifesté un mécontentement et attendent des réformes claires et efficaces pour l'emploi ou la sécurité. Je suis satisfaite que la question de l'Union européenne ait été au coeur des débats présidentiels car elle sera déterminante pour les défis auxquels sont confrontées la France et l'Europe. Dans son discours d'intronisation, le chef de l'État semble comprendre la rudesse de la tâche à mener et semble avoir entendu le message des Français ; souhaitons-lui qu'il réussisse dans l'intérêt de notre pays. La France n'en peut plus des réformes non menées et des promesses bafouées ! Une des réformes phares du programme du Président est la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des Français ; si cette annonce est maintenue, je serai vigilante pour que celle-ci ne pénalise pas les communes. Elle ne devra pas affecter les ressources des collectivités de proximité. Ensuite, le Président de la République a désigné Édouard Philippe comme Premier ministre le 15 mai dernier. Avant de savoir si

c'est celui-ci qui mènera l'action du Gouvernement pour le quinquennat, vont s'engager les scrutins pour les élections législatives. Il nous faudra choisir des député(e)s de terrain qui connaissent les défis de notre département et sauront regarder les projets et propositions de loi non pas de façon partisane mais à l'aune de l'intérêt général ! Le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) devra prendre sa part aux réformes et agir avec liberté, convictions, pragmatisme pour l'intérêt des Français et de notre pays.

AU SÉNAT

Propositions de loi égalité femmes-hommes

© Freedigitalphotos



Suite aux travaux réalisés par la Délégation aux droits des femmes du Sénat sur la laïcité et la publication en novembre dernier du rapport « La laïcité garantit-elle l'égalité femmes-hommes ? », Chantal JOUANNO, Sénatrice de Paris et Présidente de la Délégation, a déposé deux propositions de loi (PPL) que j'ai cosignées :

PPL constitutionnelle modifiant l'article premier de la Constitution pour y inscrire le principe d'égalité devant la loi sans distinction de sexe : l'égalité entre femmes et hommes n'est pas affirmée en tant que telle dans le texte de la Constitution de 1958, qui renvoie sur ce point au Préambule de la Constitution de 1946. De ce fait, l'égalité entre femmes et hommes constitue dans une certaine mesure une notion implicite. Certes, le Préambule de la Constitution de 1946 dispose : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. » Toutefois, ce texte inscrit l'égalité des droits entre femmes et hommes non pas parmi les « droits

inaliénables et sacrés » que possède « tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance », mais parmi les « principes politiques, économiques et sociaux » « particulièrement nécessaires à notre temps ». Cette PPL tend à y remédier.

PPL tendant à réaffirmer le principe d'égalité entre femmes et hommes et à renforcer la laïcité : ce texte a pour objet de modifier certaines dispositions de notre corpus législatif pour y réaffirmer le principe d'égalité entre femmes et hommes. Il doit également renforcer la laïcité en étendant à de nouvelles catégories de personnes l'obligation de neutralité au regard de la manifestation d'appartenance religieuse.

© Sénat



[L'actualité du Sénat en Avril-Mai](#)

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Élevage

© Pixabay



J'avais interrogé le Ministre de l'agriculture, sur les inquiétudes des agriculteurs face à plusieurs campagnes de dénigrement de leur profession. Certaines associations organisent des opérations « coup de poing » grand public que les éleveurs vivent assez mal. Les propos et les images sont violents. S'ils comprennent et respectent la liberté d'expression, ils s'interrogent sur la violence de certaines méthodes et comparaisons. Ils vivent aujourd'hui une crise majeure, le moral est en berne, mais ils sont nombreux à défendre leur métier, qu'ils aiment profondément. Les dérives inacceptables de quelques-uns ne doivent pas justifier la généralisation d'une image négative de tous les éleveurs. Les agriculteurs souhaitent que soit mis en place un véritable dialogue, avec des solutions concrètes, afin que les tensions puissent s'atténuer. Dans sa réponse le ministre a réaffirmé la solidarité pleine et entière à l'égard des professionnels qui font face avec courage aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il assure sa détermination à défendre sans relâche la qualité des productions

françaises issues de l'élevage et à montrer que notre agriculture place au premier rang de ses préoccupations le respect du bien-être animal. En cas de diffamation grave, il a rappelé qu'il fallait inciter les agriculteurs à recourir aux voies de procédures légales qui leur permettent de se défendre. Il sera primordial que l'agriculture reste au cœur des préoccupations de notre prochain gouvernement. Je m'y attellerai sans relâche.

BLOCTEL

© Pixabay



J'avais attiré l'attention de la secrétaire d'État chargée de la consommation sur le dispositif Bloctel. Alors qu'il devait permettre de lutter efficacement contre le démarchage téléphonique, neuf Français sur dix se disent encore aujourd'hui importunés. En effet, le consommateur doit expressément refuser la réception de ces appels, à la différence des mails ou SMS où il doit formellement avoir accepté de recevoir les sollicitations. Force est de constater que les dispositifs existants sont aujourd'hui inefficaces. Dans sa réponse la ministre précise que les réclamations contre des numéros appelants sont effectivement très importantes. Deux types de sollicitations sont dénoncées : les appels téléphoniques relevant de la prospection commerciale et celles tendant à faire rappeler des numéros surtaxés (« ping call »).

S'agissant des « ping-call », s'ils ne sont pas concernés par le dispositif BLOCTEL, le consommateur peut néanmoins signaler ce « spam vocal » en envoyant gratuitement un SMS au « 33 700 » en indiquant le numéro de téléphone litigieux par la formule « SPAM VOCAL 0X XX XX XX XX ». Des procédures contentieuses ont également été engagées par la DGCCRF contre les sociétés utilisant ces numéros signalés (150 entreprises). Une intensification des sanctions prononcées a également été annoncée. D'ores et déjà, des poursuites pour non-respect du dispositif BLOCTEL ont été engagées à l'encontre de plus de 50 entreprises. La moitié d'entre elles s'est vue infliger une amende atteignant, pour les manquements les plus importants, le plafond de 75 000 €. Il faudra rester vigilant dans ce dossier afin de s'assurer de l'efficacité réelle de ce dispositif dans le temps.

© Freedigitalphotos



J'avais saisi la ministre des affaires sociales et de la santé sur le financement de certaines prises en charge libérales des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Pour répondre à leurs missions, les CAMSP y ont parfois recours pour permettre un suivi thérapeutique complet, régulier et soutenu. La remise en cause de leur financement, par certaines CPAM, soulève donc de fortes inquiétudes. Dans sa réponse la ministre précise que le budget des CAMSP est déterminé de façon à couvrir l'ensemble de leurs dépenses de fonctionnement, y compris les consultations et interventions des professionnels de santé qui concourent à la réalisation de leurs missions. Selon la réglementation en vigueur, les frais liés aux soins complémentaires délivrés par des professionnels de santé libéraux, en sus du budget des CAMSP, ne sont remboursés que dans certaines conditions : lorsque ces soins ne relèvent pas des missions de l'établissement ou lorsque le service ne peut les assurer de façon suffisamment complète ou régulière en raison de leur intensité ou de leur technicité. En-dehors de ces cas, les interventions des professionnels libéraux doivent être assurées par le CAMSP sur son budget dans le cadre d'une convention qu'il doit signer avec le professionnel. La ministre a demandé à ses services d'engager une analyse en lien avec l'assurance-maladie afin de vérifier que l'interprétation de cette réglementation est identique sur l'ensemble du territoire et le cas échéant d'apporter les compléments d'instruction nécessaires. Cette réponse fait craindre une nouvelle fragilisation des budgets des CAMPS, c'est pourquoi il faudra alerter le nouveau gouvernement sur ce dossier.

DANS LA MARNE

Hommage à Jean-François Desrousseaux

© D.R.



Beaucoup d'émotion se dégageait de l'exposition en hommage à l'ancien maire de Vandières, Jean-François Desrousseaux, disparu il y a quelques mois. Les visiteurs pouvaient admirer des tableaux de cet homme sensible et dévoué, déposés par les artistes ayant fréquenté son atelier. J'ai mesuré le travail qu'il réalisa avec ses élèves. J'ai pu constater devant l'émotion des aquarelles, la trace que cet artiste peintre avait laissée à ces amateurs d'art, qui ont aussi présenté leurs œuvres au public. Une des élèves de Jean-François a d'ailleurs repris le relai en ouvrant son domicile aux élèves et en dispensant des conseils artistiques. Bravo à ces talents locaux !

Médailles pour deux pêcheurs

© Pixabay



Le samedi 22 avril, une cérémonie particulière se déroulait à Châtillon-sur-Marne. En effet, il s'agissait de remercier et de récompenser pour leur bravoure deux pêcheurs du Châtillonnais : Frédéric Haineaux d'Oeuilly et Francis Pichelin de Port-à-Binson. Ces deux hommes ont porté secours à Paulette Férat, octogénaire de Châtillon-sur-Marne qui était tombée dans la Marne en janvier dernier pendant près d'une heure. En présence d'Olivier Veaux, maire de Mareuil-le-Port, de Daniel Philizot, maire d'Oeuilly et de José Pierlot, maire de Châtillon, j'ai eu plaisir de remettre la médaille du Sénat à ces deux hommes téméraires qui ont aussi été distingués de la médaille de la Solidarité. Bravo pour leur courage !

© Freedigitalphotos



Spécialiste de l'enseignement agricole depuis plus de 10 ans au Sénat, je ne pouvais pas manquer l'assemblée générale de la Maison Familiale Rurale de Gionges, établissement de formation viticole et agricole, le vendredi 19 mai dernier. Les formations scolaires dispensées relèvent principalement des domaines viticole et agricole (élevage bovin et élevage du cheval). J'ai pu redécouvrir la passion des enseignants, formateurs et élèves engagés dans les formations proposées par cet établissement sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. La MFR de Gionges est l'un des témoignages de la diversité des formations proposées et des métiers valorisés. Cette réunion fut encore une fois très enrichissante et m'a conforté dans ma conviction d'une filière d'excellence. Les élèves partagent leur réussite dans cette magnifique école qui permet de transformer une passion en véritable métier. Le pensionnat très familial laisse également des souvenirs extraordinaires des semaines passées à Gionges.

Portes ouvertes Atelier et la Main

© Freedigitalphotos



L'association L'Atelier et la Main, présidée par Jean-Michel Ducarne, tenait sa journée Portes ouvertes à Muizon le mercredi 17 mai afin de découvrir les travaux réalisés par les enfants sous la conduite des maîtres de métier (artisans retraités bénévoles) qui leur transmettent leur savoir-faire. Cette association, hébergée dans des locaux de l'intercommunalité, permet aux jeunes de 10 à 15 ans d'apprendre des métiers artisanaux (plomberie, menuiserie, taille de pierre, maçonnerie, couverture, pâtisserie, carrelage, chaudronnerie, électricité, ferronnerie, couture, tapisserie, horlogerie) chaque mercredi de 14h à 17h, grâce à des artisans bénévoles passionnés par leur connaissance professionnelle qu'ils inculquent à ces jeunes. L'association avance que cet Atelier offre aux enfants la possibilité de découvrir leur talent, de développer leur dextérité manuelle, d'éveiller leur regard, d'acquérir la notion du temps nécessaire à la conception d'une œuvre, de choisir l'orientation scolaire et professionnelle la mieux adaptée à leurs goûts et leur personnalité. Bravo à ces retraités qui donnent du temps à la génération future ! Bravo à ces jeunes de s'investir dans ces travaux du mercredi après-midi !

Les motards contre le cancer

© D.R.



L'opération intitulée « 1 rose - 1 espoir » a été renouvelée pour sa 4ème édition le 29 avril dernier dans 46 communes autour d'Épernay. Le coup d'envoi de cet élan de solidarité a été fait à Damery par la présidente Maryse Grau. J'accompagnais ce lancement avec Brigitte Lavolé, présidente de la Ligue contre le cancer de la Marne, Cécile Oeslick, maire de Cuchery et les élus de Damery. 108 motos le samedi et 60 le dimanche ont abordé les passants pour donner une rose en échange d'un don minimum de 2€ pour financer la recherche contre le cancer et l'aide aux malades. Le montant total versé à la Ligue contre le cancer sera dévoilé le 3 juin prochain à la salle JJ. Rousseau de Damery. Félicitations aux habitants qui ont fait un geste contre le cancer par leur don et bravo aux motards qui ont donné leur temps pour lutter contre cette maladie !

Inauguration à Val de Vesle

© Pixabay



parc !

Samedi 6 mai, la commune de Val-de-Vesle inaugurait son nouveau parc des Grands Bois situé au cœur des différents quartiers du village. Accompagnée de mon collègue Yves Détraigne, de nombreux élus locaux et de nombreux habitants, j'ai pu découvrir les différentes installations agréables au cadre de vie des riverains ; installations ancrées dans le développement durable : espaces naturels et de biodiversité ; jeux et parcours intergénérationnels ; équipements de fitness ; voies de circulation douce ; le tout imaginé par les enfants des écoles. Les 900 habitants de Val-de-Vesle disposent d'un lieu de vie innovant et responsable pour se distraire et flâner avec les beaux jours arrivant. Félicitations au conseil municipal emmené par le maire Serge Hiet pour l'accomplissement de ce

© Pixabay



Régulièrement, le président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Marne Hervé LAPIE et les membres du bureau convient les parlementaires marnais à un petit-déjeuner agricole afin de faire le tour de l'actualité, de la situation de la profession et évoquer les points importants des réformes en cours ou à venir. Ainsi, le 28 avril dernier, avec mes collègues parlementaires, nous avons rencontré les acteurs agricoles et viticoles avec deux thèmes majeurs de l'actualité : le statut de l'agriculteur et l'Union européenne. Aussi, afin de donner un nouveau souffle pour l'agriculture française, l'entre-deux tour de l'élection présidentielle était l'occasion de présenter les propositions faites par la profession aux candidats. Intitulées « 13 mesures pour les 200 premiers jours », ces idées concrètes sont un agenda précis et argumenté dont le président et les futures assemblées parlementaires devront s'inspirer pour assurer un avenir compétitif et serein à la profession. Ce sont des femmes et des hommes responsables, soucieux de la protection de l'environnement, engagés dans des entreprises ou coopératives locales, attentifs à la compétitivité des structures économiques et des emplois qui nous ont présentés ces propositions ; elles doivent être étudiées pour restaurer l'excellence d'un pan primordial de notre économie.

[Vidéo de présentation](#)

AG des Coteaux du Sézannais

© D.R.



C'est à Étoges que l'Association de Valorisation des Coteaux du Sézannais (AVCS), présidée par Vincent Léglantier, viticulteur à Saudoy, a tenu son assemblée générale à laquelle j'ai assisté avec enthousiasme. L'AVCS, lancée en 2015, est animée par des viticulteurs, des commerçants, des élus, des responsables associatifs pour doter leur territoire d'une identité forte afin d'en développer l'attractivité autour de leurs richesses patrimoniale, culturelle ou associative. Souhaitant fédérer les forces vives du sud-ouest marnais, les Coteaux du Sézannais s'appuient sur le patrimoine fédérateur et universel qu'est le Champagne et s'étendent de Bergères-sous-Montmirail à Linthelles et d'Étrechy à Montgenost. L'identité de ce territoire lui permettra de le dynamiser, de développer un sentiment d'appartenance fédérateur et de créer des retombées économiques et culturelles car il a ses caractéristiques propres. J'ai profité de cette occasion pour témoigner de l'action du Conseil départemental pour les territoires ruraux et son économie, notamment au travers de la démarche Marne 2025 qui peut apporter un appui à des initiatives comme celle de l'identité territoriale. Aussi, afin de conforter et développer l'offre touristique, le Conseil départemental a réactualisé son schéma pour mieux prendre en compte l'évolution des pratiques actuelles. Félicitations à ces bénévoles qui s'investissent collectivement pour leur territoire et œuvrent à l'attractivité de ces communes rurales !

Remise des Bourses de la Villa Bissinger

© Villa Bissinger



Chaque année, des allocations de recherches de 3 000 euros chacune sont délivrées par l'Institut International des Vins de Champagne-Villa Bissinger et le Conseil départemental de la Marne pour encourager des travaux d'étudiants en Master 1 ou Master 2 consacrés à la vigne et/ou au vin de Champagne. Cette année, les boursiers de la Villa Bissinger ont présenté leurs travaux le 2 mai. Quatre d'entre elles ont proposé leurs conclusions après une année de réflexion, et les trois nouvelles étudiantes ont annoncé les projets qu'elles ont imaginés. J'ai apprécié de découvrir lors de cette soirée ces mémoires explorant des thèmes variés et originaux (musée du vin de Champagne d'Épernay, œnotourisme, UNESCO, géographie champenoise, organisation de la filière Champagne et stratégies). Bien entendu, nous avons eu une pensée amicale pour Pierre Cheval, qui a présidé l'Institut international des Vins de Champagne et qui a initié ces bourses. Accompagnée du président de l'Institut Éric Rodez et de son directeur Étienne Monet, j'ai eu plaisir à féliciter les étudiantes pour leur implication universitaire et pour l'attrait qu'elles manifestent à l'égard de notre région. Bravo à elles !

CONTACT

Au Sénat

Lindy Pollet-Lhôte

Tel : 01 42 34 24 88
E-mail : l.ferat@senat.fr

Dans la Marne

Lucile Creton

Tel : 03 26 58 15 23
E-mail : francoise.ferat@orange.fr

Site : www.senateur-ferat.org

www.udi-uc-senat.fr